



## **CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ORGER DU 05 octobre 2020**

L'an deux mil vingt le 05 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de VAL D'ORGER s'est réuni au foyer rural de Grainville afin de respecter la distanciation sociale, sous la Présidence de Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire.

Étaient présents : Monsieur Daniel BLAVETTE, Maire, et Maire-délégué de Grainville, Madame Caroline REQUILLART, Maire-déléguée de Gaillardbois-Cressenville, Monsieur Eric BONNEAU, 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame HAUCHECORNE Nathalie, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Madame LOISON Martine, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Monsieur Daniel COSAQUE, 4<sup>ème</sup> Adjoint, Madame Christine DELAPLACE, Madame Marie-José LECOINTRE, Madame Céline LETELLIER, Madame Sylviane SOSTE, Monsieur Eric HOBBE, Monsieur Philippe HUVELIN, Monsieur Bruno LANG, Monsieur Anthony LEFEVRE, Monsieur Mikaël LEMAITRE.

Était absent excusé :

Monsieur Wilfried DUHAMEL.

Pouvoir : Monsieur Wilfried DUHAMEL a remis un pouvoir, en mairie, daté du 04 octobre 2020 à Monsieur Eric HOBBE, pour toutes délibérations à prendre ce jour.

Absents non excusés : Madame Laëtitia VAQUIN, Monsieur Eric FERREIRA, Monsieur Wilfried MEAUX.

Secrétaire de séance : Madame HAUCHECORNE

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2020**

Monsieur BLAVETTE demande aux conseillers s'ils ont bien reçu le compte-rendu de la réunion du et s'ils ont des observations à formuler. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité et sera signé lors du prochain conseil, (Souci d'approvisionnement de cartouches imprimantes du photocopieur).

Monsieur le Maire propose de présenter le projet de pâtisserie en premier point afin de libérer Monsieur et Madame LEMONNIER. Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cette proposition.

### **PROJET DE PATISSERIE**

Monsieur BLAVETTE laisse la parole à Madame REQUILLART qui a reçu Monsieur et Madame LEMONNIER. Elle informe le conseil qu'ils ont un projet de pâtisserie.

Madame REQUILLART demande à Monsieur et Madame LEMONNIER de présenter leur projet.

Monsieur et Madame LEMONNIER se présentent : Ils habitent, au 23 route de Paris, à Grainville, et souhaitent développer leur projet de pâtisserie de vente à emporter à leur domicile.

Ils proposeraient du poulet fermier rôti et du jarret de porc avec des pommes de terre, le samedi, et dimanche matin sur commande, avec possibilité de livraison. Les denrées alimentaires proviennent de la Normandie Agricole, donc ils n'ont pas besoin d'abattoir et laboratoire.

Monsieur le Maire précise qu'il y a deux places de stationnement aux abords de leur propriété, ce qui n'entrave pas la sécurité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour le projet de rôtisserie sur place au 23, route de Paris à Grainville.

### **ELECTION D'UN REPRESENTANT CHARGE DE SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-33 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Lyons Andelle en date du 10 septembre 2020 portant création et fixation de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de chaque commune membre de la Communauté de communes de Lyons Andelle de procéder à l'élection d'un représentant chargé de siéger au sein de la CLECT en application de l'article L 2121-3 du C.G.C.T ;

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT est instituée de droit et se réunit dès lors qu'une ou plusieurs communes sont conduites à transférer une compétence ou lorsqu'une intercommunalité souhaite restituer aux communes une compétence.

Monsieur le Maire ajoute que cette commission a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et toute intercommunalité. La CLECT est mobilisée à chaque nouveau transfert de charges, et ceci quel que soit le montant des charges à transférer.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à l'élection d'un représentant de la commune pour siéger au sein de cette commission.

Monsieur le Maire précise que ce représentant doit être obligatoirement un conseiller municipal.

*Candidat* : Monsieur Daniel BLAVETTE.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et délibéré,

- Elit, à l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur Daniel BLAVETTE, chargé de siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T).

### **DEMANDE DE SECOURS (AIDE SOCIALE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a remis un bon d'achat de 150 € pour acheter nourriture et produits de première nécessité afin de venir en aide à une famille.

Ce dossier a été étudié en Commission Aide sociale. (Dépenses-recettes de la famille).

Madame LOISON présente une facture d'EDF impayée de 321.40 € par cette famille.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'attribuer une aide à cette personne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, décide de ne pas aider cette personne.

**Vote du Conseil : 7 POUR , 9 CONTRE .**

#### **COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de composer la commission de la révision de la liste électorale.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés décide nommer les membres de la commission électorales comme suit :

- Conseillère municipale titulaire : Madame Sylviane SOSTTE
- Conseillère municipale suppléante : Madame Marie-José LECOINTRE,
- Délégué de l'Administration titulaire (hors conseil municipal) : Monsieur DELATTRE Patrick,
- Déléguée de l'Administration suppléante (hors conseil municipal) : Madame Jeanine HOBBE,
- Déléguée du Tribunal titulaire (hors conseil municipal) : Madame Véronique CARPENTIER,
- Délégué du Tribunal suppléant (hors conseil municipal) : Monsieur HAUBERT Gérard.

#### **TARIFS LOCATION DES SALLES DES FETES EN 2021**

Après en avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas augmenter le tarif de location des salles des fêtes en 2021.

##### **Salle des fêtes de Gaillardbois-Cressenville :**

	1 jour	2 jours
Habitants de la commune et hors commune	120 €	210 €

##### **Foyer rural de Grainville :**

	1 jour	2 jours
Habitants de la commune et hors commune	250 €	400 €

Pour rappel, il est demandé à la réservation :

- Un acompte de 30 % du montant de la location,
- Une caution de 500 €
- Une caution pour le ménage de 100 €

#### **TARIS DES CONCESSIONS CIMETIERES EN 2021**

Après en avoir délibéré, Le Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de ne pas augmenter le tarif des concessions cimetières en 2021.

	Tarifs
Concession trentenaire	120 €
Concession cinquantenaire	200 €
Concession enfant/ Urne trentenaire	50 €
Concession enfant/ urne cinquantenaire	100 €

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Procès-verbal du SIEGE**

Le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du SIEGE est consultable à la mairie de Grainville.

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Dans le cadre de la délégation du Conseil municipal donnée par délibération, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption urbain pour les DIA suivantes :

- DUPUIS Laurent, 1 route d'Ecouis, Gaillardbois-Cressenville,
- MADRU Annick, 6 route de Touffreville, Gaillardbois-Cressenville,
- ANRHOUARD Claire, 29 rue de la Grand Mare, Grainville.

### **BILAN DES COMMISSIONS**

#### **SYMA**

Les travaux pour lutter contre les ruissellements et inondations à Cressenville commenceront début octobre. Il s'agit de la création d'un sous-bassin versant de Cressenville d'une capacité de stockage de 3500 m3.

Il sera implanté une haie et crée une fascine, afin de freiner les ruissellements et favoriser la sédimentation des limons avant d'arriver dans le sous-bassin.

Le coût total des aménagements s'élève à 95 000 €

Le financement du projet :

- Agence de l'Eau Seine-Normandie, 40 %,
- Conseil Départemental de l'Eure, 20 %
- SYMA : 40 %.

#### **SYGOM :**

Election du Président : Monsieur BEAUTÉ et de Vice-Présidents.

#### **EURE-NUMERIQUE**

Election du Président : Monsieur DUCHE et des Vice-Présidents.

Création d'une nouvelle commission, Monsieur BLAVETTE est suppléant de Monsieur HALOT

**PLUi** : commission intercommunale.

#### **SYNDICAT DES GYMNASES :**

Election du Président et des Vice-Présidents, création d'un troisième poste de Vice-Président. Le dossier qui sera à étudier sera la construction éventuelle d'un nouveau gymnase.

### **SIDEAL**

Monsieur Guy DUPUIS est élu Président, et élections des Vice-Présidents.

### **SYNDICAT DES EAUX DU VEXIN NORMAND :**

Réélection de l'équipe précédente. Monsieur BURETTE, Président. Un programme de renforcement du débit d'eau des réseaux est à l'étude.

Couverture incendie : les bouches incendies devront être situées à 200 m maximum des habitations

### **COMMISSION DES TRAVAUX :**

#### **REMISE EN ETAT DU CLOCHETON DE LA MAIRIE DE GAILLARDBOIS-CRESSEVILLE**

Monsieur BONNEAU présente 3 devis :

- Entreprise TERNISIEN (démontage et réfection du clocheton) : 7 925 € HT,
- Entreprise VIGNON, (remise en état) : 4390 € HT,
- Entreprise GH MACONNERIE (remise en état) : 3 100 € HT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis le moins-disant : L'Entreprise GH MACONNERIE pour un montant de 3 100 € HT, et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

#### **DEVIS DU PORTAIL DE LA MAIRIE DE GRAINVILLE**

Monsieur BONNEAU informe le Conseil qu'il est en attente de devis du portail coulissant avec portillon.

#### **REPARATION DE L'ABRIBUS DE GAILLARDBOIS-CRESSEVILLE**

L'abribus sera réparé pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

#### **ANTI-PINCE DOIGTS A POSER A L'ECOLE DE GRAINVILLE**

Messieurs BONNEAU et COSAQUE poseront les anti-pince doigts, le samedi 10 octobre 2020.

#### **PROBLEME DE CHAUFFAGE A L'ECOLE DE GAILLARDBOIS-CRESSEVILLE.**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la chaudière s'est éteinte pendant le week-end et qu'il se met en sécurité. Un chauffagiste va venir la réviser et la reprogrammer.

#### **CONVOCATION DES COMMISSIONS**

Monsieur LEFEVRE souhaiterait que les convocations des commissions soient envoyées plus tôt.

#### **COMPTE BRICO-MARCHE**

Madame HAUCHECORNE demande si l'ouverture du compte a été fait afin de refaire des clés. Monsieur le Maire lui répond ce celui-ci est ouvert.

#### **PERPECTIVES D'AVENIR POUR LES ECOLES**

Madame LETEILLER demande qu'une réunion spécifique soit programmée concernant l'avenir de l'école, car c'est un projet de grande ampleur avec plusieurs scénarios possibles.

Monsieur BLAVETTE propose que la commission « PROJETS DE L'ECOLE » se réunisse le mardi 13 octobre à 18 h30 à la salle des fêtes de Gaillardbois-Cressenville.

#### **NUISANCES SONORES LE WEEK-END DU 19 SEPTEMBRE**

Monsieur HUVELIN présente ses excuses pour la gêne occasionnée lors du mariage de sa petite-fille, concernant les nuisances sonores.

### **VENTE DU CHATEAU DE GRAINVILLE CONSTRUIT EN 1624.**

Monsieur HUVELIN informe le Conseil qu'il a vendu sa propriété en résidence principale à une famille de 6 enfants.

### **COMMISSION FETES ET CEREMONIES**

Madame HAUCHECORNE présente les évènements principaux :

- La fête du printemps : Elle aura lieu le 25 avril 2021. Madame HAUCHECORNE a contacté différents producteurs locaux.
- LE 11 novembre 2020 : Le déroulé de la Commémoration se fera de Gaillardbois-Cressenville, pour se terminer à Grainville par le pot de l'amitié.

Madame HAUCHECORNE souhaiterait travailler avec les associations communales pour organiser les manifestations.

### **RALLYE PEDESTRE**

Monsieur LANG souhaiterait organiser un rallye pédestre ou à bicyclette, ce qui permettrait de mieux connaître et découvrir le village, la nature... Il serait prévu des épreuves sportives. Le rallye pourrait sur faire sur une ½ journée ou 1 journée. Cela reste à définir.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 00.